



## CONTENEURS À PUCE – FORMULAIRE

### CHANGEMENT DE VOLUME

**Formulaire à renvoyer :**

- **Soit à Intradel** si sceau communal (à [intradel@intradel.be](mailto:intradel@intradel.be) ou par courrier à Intradel, Service collectes, Pré Wigi 20 à 4040 Herstal)
- **Soit au Service Environnement** sans sceau communal (à [environnement@hannut.be](mailto:environnement@hannut.be) ou à déposer dans la boîte aux lettres de l'Administration communale)

Chef(fe) de ménage concerné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

**N° national (obligatoire) :** ..... - .....

Composition de ménage : ..... personne(s)

N° de GSM/téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Adresse :

Rue : ..... N° : ..... Bte : .....

CP : ..... Localité : .....

**Les échanges de conteneurs se font toujours le jeudi (entre 7h et 18h) de la semaine suivant l'envoi du formulaire. Votre présence sur place n'est pas nécessaire. En cas d'échange, le conteneur doit être sorti, vide et propre, le mercredi soir, affranchi d'une note « À échanger ».**

Identification du ou des conteneur(s) à échanger :

Type de conteneur	Volume sur place	N° de puce (si visible)	Volume souhaité
Résiduel (gris)	<input type="checkbox"/> 40L <input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L	-----	<input type="checkbox"/> 40L <input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L
Organique (vert)	<input type="checkbox"/> 40L <input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L	-----	<input type="checkbox"/> 40L <input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L
Papiers-cartons (jaune) (sauf centre-ville)	<input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L	-----	<input type="checkbox"/> 140L <input type="checkbox"/> 240L

Commentaire :

.....  
 .....

Fait à Hannut le ...../...../.....

Signature du/de la chef(fe) de ménage	<b>Sceau communal (obligatoire si envoi directement à Intradel)</b>
---------------------------------------	---

## Notice informative sur le traitement de vos données à caractère personnel

### ▪ **L'identité et les coordonnées du responsable du traitement :**

Intradel, Société coopérative à responsabilité limitée de droit public, dont le numéro d'entreprise est le 0219.511.295 (RPM de Liège) et dont le siège social est situé Pré Wigi 20 à 4040 Herstal, est le responsable du traitement de vos données à caractère personnel.

### ▪ **Les coordonnées du délégué à la protection des données :**

Intradel a désigné un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO). Le DPO a une mission d'information et de contrôle du respect du RGPD. Il s'assure que l'ensemble du personnel agit avec professionnalisme et confidentialité. Il est également la personne de contact pour répondre à vos questions quant à l'application du RGPD.

Vous pouvez le contacter par courrier électronique à l'adresse [dpo@intradel.be](mailto:dpo@intradel.be) ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **Intradel scrl** – à l'attention du DPO – Pré Wigi 20, 4040 Herstal.

### ▪ **Les finalités et la base juridique du traitement :**

Intradel traite vos données à caractère personnel portées sur ce formulaire aux fins de :

1. Acter le changement de titulaire du/des conteneurs à puce ;
2. Effectuer les modalités pratiques liées à la clôture du dossier du titulaire sortant ;
3. Constituer le dossier du titulaire entrant ;
4. Gérer les demandes de changement de volume du/des conteneurs et attribuer de nouveaux conteneurs.

La base de légitimation des opérations de traitements précités est l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi Intradel (article 6 (1), e) du RGPD).

### ▪ **Les catégories de destinataires :**

Les destinataires des données à caractère personnel sont :

- les services internes d'Intradel amenés à traiter votre demande ;
- les communes affiliées ;
- les prestataires de services informatiques d'Intradel ;
- les services de police à la demande du Parquet ou de l'Auditorat du travail.

### ▪ **La durée de conservation :**

Les données à caractère personnel relatives aux titulaires sortants/entrants portées sur ce formulaire sont conservées le temps nécessaire pour atteindre les finalités précitées et jusqu'à ce que les personnes ne soient plus « clientes » d'Intradel (c'est-à-dire, qu'elles sortent de la zone Intradel), sous réserve de l'application d'autres lois en vigueur.

### ▪ **Les droits des personnes concernées :**

En tant que personne directement concernée par le traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit de demander à Intradel l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou le droit de vous opposer au traitement de vos données.

Pour de plus amples informations ou pour exercer vos droits, nous vous invitons à contacter le service Collecte d'Intradel, en charge de la gestion des conteneurs à puce, ou directement le délégué à la protection des données, dont les coordonnées sont reprises ci-avant.

### ▪ **Le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle :**

Nous mettrons tout en œuvre pour vous assurer un suivi dans les meilleurs délais. Au cas où notre réponse ne vous donnerait pas satisfaction et/ou que vous estimez que nous manquons à l'une de nos obligations légales et/ou contractuelles, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de Protection des Données (APD) par e-mail à l'adresse [contact@apd-gba.be](mailto:contact@apd-gba.be) ou par courrier à l'adresse Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

### ▪ **L'exigence de fourniture des données à caractère personnel :**

La fourniture des données à caractère personnel portées sur le formulaire de déménagement est obligatoire pour pouvoir acter les changements de titulaires/volumes de conteneurs prévus par le formulaire. La non-fourniture ou le retrait des données portées sur ce formulaire pourrait avoir comme conséquences l'impossibilité pour Intradel de traiter la demande de changement, de clôturer le dossier du titulaire sortant et d'activer le dossier du titulaire entrant.

### ▪ **La prise de décision automatisée :**

Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.